



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Énergie, Connaissances et Urbanisme
Secrétariat de la CDPENAF**

Unité ADS

Objet : AVIS DE LA CDPENAF

Réf :

P.J. :

Auch, le 06/09/2024

Suite à votre saisine du 14 août 2024, le dossier de permis de construire PC03200923A1002 déposé par la SAS CORFU SOLAIRE portant sur une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Armous et Cau a été examiné par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du jeudi 5 septembre 2024. Le pétitionnaire dûment informé a été auditionné.

Considérant la vocation agricole des terres, l'absence d'éléments démontrant l'intérêt agricole de l'installation et que le projet n'est pas agrivoltaïque, la commission émet à la majorité un avis DÉFAVORABLE à ce projet en l'état.

Le directeur adjoint de la Direction
Départementale des Territoires,

Florent MITAULT